

Fonctionnement en zone orange

SERVICES

Accueil

Contrôle des accès à l'intérieur
Présence de plexiglas
Station de désinfection à l'entrée
Distanciation sociale



Désinfection

Nettoyage des toilettes 2-3 fois/jour
Désinfection des surfaces de contact
aux 3-4 heures
Stations de désinfection dans les lieux
communs
Désinfection de l'entrée d'eau, des
égouts et de la table de pique-nique
après chaque départ



Restaurant / Dépanneur

Commandes pour emporter à travers
la fenêtre du restaurant
Dépanneur ouvert: maximum 2
personnes à la fois à l'intérieur
Salle à manger limitée à 2 personnes
de la même adresse



Prêt d'équipement et de jeux

Tenue d'un registre papier
Désinfection après chaque
utilisation



Visiteurs

Visite des campeurs
Interdit de visiter les campeurs
sauf pour un service ou du
soutien
Une personne seule, avec ses
enfants, s'il y a lieu, peut se
joindre à une autre adresse et
former une bulle
Visites interdites entre les
campeurs des différents
emplacements
Visite du camping (services)
Remise d'un dépliant à chaque personne
indiquant les mesures sanitaires à
respecter



Couvre-feu

Obligation d'être à son terrain
(à l'intérieur ou à l'extérieur)
entre 21 h 30 et 5 h
Seules les personnes n'ayant pas les
commodités dans leur VR peuvent se
rendre aux sanitaires les plus proches
23 h : Réduction du bruit conformément
au règlement du camping



Groupes scolaires

Tenue d'un registre des
participants et des
responsables
Accès pré-délimité pour la
tenue de l'activité
Respect des mesures
sanitaires en place



INFRASTRUCTURES

Piscine

Nombre de personnes
limitées/affichage à l'entrée
Port du masque obligatoire lors des
déplacements hors de l'eau
Circulation à sens unique
Aucun prêt d'équipement possible
Distanciation entre les baigneurs



Chapiteau

Fermé
(Utilisation réservée aux
camps de jour)



Activités sociales

Directives données s'il y a lieu



Salle communautaire

Nombre de personnes limité
Port du masque
Maximum de 2 personnes
par jeu (dépendant du jeu)
Pas de flânage à l'intérieur



Mesures sanitaires

Port du masque obligatoire (pour les 10 ans et plus) dans l'ensemble des bâtiments ou lorsque le 2 mètres de distanciation n'est pas possible à l'extérieur
Ne pas se présenter si vous avez des symptômes
Lavage des mains obligatoire dans tous les bâtiments
Adhérer à l'étiquette respiratoire
Distanciation physique

